

Les Trophées de l'accessibilité 2025

Mail type de communication

Pour le vingtième anniversaire de la loi Handicap du 5 février 2005, la Délégation ministérielle à l'accessibilité met à l'honneur des acteurs, des méthodes, des projets déployés, de différentes natures, qui font concrètement avancer l'accessibilité dans notre société. Les Trophées de l'accessibilité seront l'occasion également de mettre en lumière les précurseurs, c'est-à-dire les personnes ou les projets qui ont œuvré ou œuvrent depuis plus de dix ans à faire progresser l'accessibilité de notre société, ou qui font figures de pionniers, dans leur domaine.

Trois univers sont proposés : Établissements recevant du public, Mobilités et Espaces naturels. Chacun d'entre eux se compose de trois catégories identiques :

- accessibilité des lieux, des services et des prestations ;
- accessibilité dans la politique et la gouvernance ;
- accessibilité via les outils numériques et l'information des usagers.

Les candidatures sont ouvertes du **15 octobre au 15 décembre**, via un formulaire numérique à remplir sur demarches-simplifiees.fr et dont vous trouverez le lien sur la page internet relative aux Trophées de l'accessibilité, ainsi que toutes les informations y afférentes :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/trophees-laccessibilite-2025>

N'hésitez pas à partager l'information autour de vous et plus particulièrement aux acteurs privés, comme publics que vous estimez légitimes pour candidater. En pièce jointe, vous trouverez le flyer présentant l'événement.

[ou]

En tant que ..., pourquoi ne candidateriez-vous pas à ces Trophées ? Vous êtes en effet, tout à fait légitime pour cela et méritez cette valorisation.